

**DECISION**

**LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG**

VU le Code de la Santé Publique,  
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière,  
VU le décret n° 68-132 du 9 février 1968 modifié, relatif à certaines dispositions du statut des personnels des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cures publics,  
VU le décret 2011-746 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,  
VU la publication du concours sur titres pour le recrutement d'un Diététicien, publié le **6 Novembre 2020** sur le site de l'Agence Régionale de Santé,

**DECIDE**

**Article 1** - Sont désignés pour faire partie du jury du concours sur titres de Diététicien aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg :

- **Madame Claire VELOT-LEROU**, Directrice du management des carrières et Présidente du Jury
- **Madame Esther WILTZ**, Coordinatrice générale des Soins aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- **Monsieur Florian PIRAN**, Diététicien Cadre de Santé aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

**Article 2** - Le Directeur Général des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg est chargé de l'exécution de la présente décision.

**P. LE DIRECTEUR GENERAL,  
LA DIRECTRICE DU POLE  
RESSOURCES HUMAINES**



Céline DUGAST